



FORMATION DE MONITEUR-EDUCATEUR

D o c u m e n t a t i o n 2 0 2 1

Le moniteur-éducateur participe à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne de personnes en difficulté ou en situation de handicap, pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, physiologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Il élabore son intervention avec l'équipe de travail et son encadrement dans le cadre du projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction de leurs champs de compétences : intervention individuelle (administrative ou judiciaire), collective ou territorialisée. Il intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, individus, familles et groupes avec lesquels ils travaillent aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Le moniteur-éducateur assure une relation éducative au sein d'espaces collectifs et favorise l'accès aux ressources de l'environnement (sportives, culturelles, citoyennes...). Il peut ainsi mettre en place et encadrer des médiations éducatives et des activités de soutien scolaire, d'insertion professionnelle ou de loisirs. Il veille à la qualité de l'animation des structures dans lesquelles les personnes vivent. Les actes de la vie quotidienne sont un support essentiel à son intervention. Il contribue, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, à la mise en œuvre au quotidien de projets personnalisés ou adaptés auprès des personnes accompagnées.

Grâce à sa connaissance des situations individuelles, il contribue à l'élaboration de ces projets personnalisés et participe au dispositif institutionnel. Le moniteur-éducateur intervient dans des contextes différents : Il peut contribuer à l'éducation d'enfants ou d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences sensorielles, physiques ou psychiques ou des troubles du comportement. Dans ce contexte, il assure une relation éducative avec ces personnes, organise et anime leur quotidien, en les accompagnant dans l'exécution des tâches quotidiennes. Il contribue ainsi à instaurer, restaurer ou préserver leur autonomie.

Il peut également intervenir auprès d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté d'insertion sociale. Par son accompagnement quotidien, conduit dans une visée de socialisation et d'intégration, le moniteur-éducateur aide à améliorer l'adaptation sociale de ces personnes. Les moniteurs éducateurs interviennent principalement, mais sans exclusive dans les institutions du secteur du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale assurant une prise en charge collective des publics. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

ACCÈS À LA FORMATION

Les épreuves permettant l'accès à la formation comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et des épreuves orales d'admission.

- L'épreuve écrite d'admissibilité (voir p.3 – Dispense) permet à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.

- Les épreuves orales d'admission permettent à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

1. Inscription

Lors de l'inscription au concours, les candidats font le choix du statut qui sera le leur pendant la durée de la formation :

- voie directe : formation à temps plein
 - voie professionnelle : formation alternée, dans le cadre du contrat de travail
 - 30 places sont proposées en voie directe, 15 places en voie professionnelle.
- Au terme des épreuves de sélection, deux listes sont constituées:
- 30 admis en voie directe (parmi les candidats qui ont fait ce choix)
 - 15 admis en voie professionnelle (parmi les candidats qui ont fait ce choix)

En cas de désistements, des candidatures complémentaires seront retenues à partir des listes d'attente.

Dans le cas où l'effectif de l'une des deux catégories de candidatures (voie directe, voie professionnelle) ne serait pas complet, l'effectif de l'autre catégorie sera majoré en intégrant des candidats en liste d'attente, de façon à obtenir un total de 45 inscrits.

2. Constitution du dossier d'inscription

Tout dossier incomplet ou posté après la date limite ne sera pas pris en compte.

Pièces à joindre obligatoirement au dossier

Tout dossier incomplet ou posté après la date limite ne sera pas pris en compte.

- un curriculum vitae mettant en évidence les compétences acquises
- une photocopie d'une pièce d'identité
- la photocopie des diplômes (notamment pour ceux qui bénéficient d'une dispense des épreuves écrites de niveau)
- dans le cas où les candidats justifient d'une expérience professionnelle : la photocopie des certificats de travail, attestations de stage...
- 4 photos d'identité (dont 1 collée sur le dossier de candidature + 1 collée sur le questionnaire)
- 5 enveloppes pré timbrées
- un chèque du montant des frais de dossier à l'ordre de AEP Notre Dame
- un chèque du montant des frais d'inscription à l'ordre de AEP Notre Dame
- pour les candidats dispensés de l'épreuve écrite de niveau: frais d'entretiens oraux seulement
- pour les candidats devant passer l'épreuve écrite de niveau: montant des frais de l'épreuve écrite

3. Epreuves de sélection

Ces éléments sont extraits du règlement de sélection soumis chaque année à la validation de la DRASS.

Le règlement complet est consultable par les candidats :

avant les épreuves de sélection :

- au secrétariat du lycée professionnel Notre Dame
- au centre de formation des moniteurs-éducateurs (lors de la journée "Portes Ouvertes")
- sous forme d'extraits diffusés en accompagnement du dossier de candidature

pendant les épreuves de sélection :

- affichage dans les salles où se déroulent les épreuves

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

Il nous semble essentiel qu'aux connaissances techniques et professionnelles, soit associée une réflexion de fond sur le sens du travail et sa dimension éminemment humaine. Or cette réflexion n'engage pas que l'esprit. Elle ne se cantonne pas au seul plan cérébral. Parce qu'elle met en cause la totalité de la personne, elle implique que soient également interrogés les sentiments qu'éprouve l'étudiant et les significations pratiques que prennent pour lui les diverses modalités de l'intervention éducative. "Centré sur l'apprenant", notre projet pédagogique établit donc les conditions d'un travail sur soi en profondeur.

La procédure adoptée pour le recrutement vise à repérer chez les postulants 6 traits de caractère dominants:

- l'ouverture et l'esprit de recherche
- la capacité à un travail relationnel individualisé, auprès de groupes ou de personnes en difficulté
- la capacité à se situer dans une dynamique de travail d'équipe ou de partenariat
- la capacité à communiquer
- la capacité à utiliser des grilles de lecture pour appréhender les situations rencontrées dans leur complexité
- la capacité à faire face à la souffrance et/ou à la violence des personnes confiées au futur professionnel

C'est dans cette perspective que seront appréciées les différentes qualités et aptitudes personnelles des candidats:

- ✓ maturité ou dynamisme de maturation, équilibre émotionnel, capacité à s'inscrire dans une relation constructive, capacité de réflexion personnelle autonome
- ✓ degré d'élaboration des motivations et formulation du choix d'orientation, dans une démarche constructive et ouverte, appuyée sur une recherche d'informations suffisamment solide
- ✓ capacité à se situer dans le cadre et la dynamique de la vie professionnelle

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

L'expérience n'est pas une condition préalable à l'inscription. Cependant les candidats, notamment ceux en "voie directe", doivent avoir conscience qu'une première expérience, même limitée, peut être un atout important.

La formation de moniteur-éducateur s'inscrit dans une perspective résolument professionnalisante, si bien qu'un début d'expérience professionnelle, de même que la maturité et la motivation (réaliste) pour l'exercice de la profession, sont particulièrement appréciés lors de l'examen des dossiers de candidatures. De plus, pendant l'entretien, le professionnel membre du jury veille tout particulièrement à apprécier l'expérience déjà acquise par le candidat et sa capacité à intégrer les exigences du milieu professionnel concerné. Pour être jugée significative, celle-ci devra satisfaire à trois critères:

- comporter des activités en rapport avec les fonctions exercées par le moniteur-éducateur et au contact d'enfants, d'adolescents ou d'adultes inadaptés, handicapés ou en situation de dépendance
- être d'une durée suffisante
- justifier d'une évaluation positive par les personnels responsables

EPREUVE ECRITE DE NIVEAU (admissibilité)

Par référence à l'article du 20 juin 2007, cette épreuve a pour but de vérifier des acquis de niveau V, de « vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite ».

Cette épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, comporte trois parties:

- écrit à partir d'un texte de 20 à 30 lignes (noté sur 10)
- une question traitée sur un sujet d'actualité choisie parmi trois proposées, en 10 à 15 lignes (noté sur 5)
- exercice de créativité : écriture d'un texte à partir d'une série de mots (noté sur 5)

TOTAL sur 20 - Admissibilité à 10/20

Les candidats qui ont présenté l'épreuve de niveau reçoivent leurs résultats par courrier, sous forme d'une note sur 20.

- les candidats ayant obtenu une note inférieure à la moyenne ne peuvent pas se présenter aux épreuves orales d'admission et sont donc éliminés;
- les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sont alors convoqués par courrier aux épreuves orales d'admission.

Durée de validité de cette épreuve : 3 ans.

DISPENSE

Les candidats à la formation titulaires :

- d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- d'un des diplômes mentionnés au paragraphe 5 (allègements ou dispense de formation)
 - ➡ diplôme d'état de technicien de l'intervention sociale et familiale
 - ➡ BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale
 - ➡ diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile
 - ➡ diplôme d'état d'assistant familial
 - ➡ diplôme d'état d'aide médico-psychologique
- d'un baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger réglementairement admis en dispense du baccalauréat

sont dispensés de cette épreuve et sont autorisés à se présenter directement aux épreuves orales d'admission.

ENTRETIENS ORAUX (admission)

• *entretien de groupe*

Il s'agit d'apprécier les capacités du candidat à s'exprimer, à se comporter et à travailler au sein d'un groupe restreint.

Les candidats sont réunis en groupes de 7 à 8 individus et confrontés à une situation/problème qu'ils ont pour consigne de résoudre. L'épreuve a pour but d'évaluer la participation de chacun, sa capacité à apporter au groupe une contribution significative, à écouter et respecter les autres participants, à adopter des attitudes positives dans le cadre d'un travail d'équipe (animation, facilitation, régulation). Les responsables de la sélection ont un rôle d'observateurs. Les jurys remplissent, une grille d'analyse qui sert de base à la notation des candidats.

• *entretien individuel*

Des jurys composés de formateurs du centre, de psychologues et de professionnels conduisent cet entretien.

Les candidats disposent d'un temps de préparation à partir d'un court texte en référence avec le champ d'activité et les problématiques d'intervention du moniteur-éducateur, sur lesquels ils sont invités à réagir.

L'entretien a pour objet de déterminer le potentiel du candidat par rapport aux qualités attendues chez un moniteur-éducateur. La discussion prend appui sur les réactions du candidat au texte qui lui a été remis pendant le temps de préparation.

Des questions permettent également de mesurer l'intériorisation par le postulant de l'apprentissage des attitudes et comportements professionnels au cours de ses stages ou de son expérience professionnelle antérieure. Les membres du jury structurent leurs questions en fonction de leur étude préalable du dossier de candidature.

Au fil de l'entretien, une grille d'évaluation est remplie en temps réel par le jury. Elle sert de base à l'évaluation comparée des candidatures.

LECTURES PRÉPARATOIRES

Nous sommes convaincus que l'éducateur en formation est en devenir. Que la formation doit avant tout mettre l'accent sur la personne de l'éducateur, sur la prépondérance d'une expérience bien réelle, assumée et appropriée au prix à la fois d'un authentique travail sur soi et d'une réflexion qui exige des connaissances théoriques issues des sciences humaines : d'où la part faite à la sociologie, aussi bien qu'à un engagement authentique de la personne dans la relation éducative.

C'est pourquoi nous vous demandons, pour vous préparer aux entretiens de sélection mais aussi pour vous engager dès à présent dans le processus de formation, de lire au moins deux des trois ouvrages suivants :

- **GABERAN Philippe et PERRARD Patrick, Moniteur-Educateur, un professionnel du quotidien. Erès Poche**
- **BOUDET Caroline, La vie réserve des surprises. Je vous présente ma fille, elle s'appelle Louise, Fayard, 2016**
- **LE BERRE Rozenn De Rêves et de papiers, 547 jours avec les mineurs isolés étrangers, La Découverte, Cahiers libres, 2018**

RESULTATS DES EPREUVES DE SELECTION

L'entretien individuel est noté sur 40, l'entretien de groupe est noté sur 20. Au terme des entretiens, les résultats obtenus par les candidats admissibles sont étudiés par un jury de sélection. Celui-ci établit 2 listes, constituées pour chaque filière (voie directe, voie professionnelle), en fonction des effectifs agréés pour le centre de formation.

Pour chaque liste, on distingue :

1) - les candidats admis en liste principale
(45 PLACES: 30 places en voie directe, 15 places en voie professionnelle)

2) - les candidats admissibles sur liste d'attente
en fonction des places libérées par les candidats admis qui se désisteraient, ces candidats peuvent être amenés à compléter l'effectif et admis en formation. (Information par courrier au fur et à mesure des désistements)
NB: Les candidats sur liste d'attente qui ne sont pas admis en formation suite à désistement doivent repasser les épreuves lors d'une future session de sélection des candidatures

3)- candidatures rejetées

4. Le programme de formation

D'une durée de deux ans, la formation préparatoire au Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur comprend 950 heures d'enseignement théorique et technique, réparties en 4 domaines de formation et 980 heures de stages.

DF1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé

La personne de la naissance à la fin de vie

Approche pluridisciplinaire : physiologique, psychologique, sociologique, socio économique, philosophique ...

Le processus de développement de la personne

La construction identitaire

Les conditions de la participation à la vie sociale et ses freins

Approche des processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :

Les divers espaces de socialisation

Approche de la compréhension du système familial

Les facteurs de cohésion sociale

Les représentations sociales, les phénomènes culturels

Freins au processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :

Les phénomènes de discrimination et facteurs d'exclusion (socio-économiques, culturels, psychologiques...)

Les dysfonctionnements du milieu familial

Les situations de handicaps et pathologies

Les troubles du développement et de l'apprentissage

Les phénomènes de maltraitance

Les conduites à risque

Fonctionnement collectif et place de la personne

Le rapport dialectique entre les contraintes collectives et le respect des individus

Elaboration des décisions collectives et apprentissage de la citoyenneté

La vie en groupe, approche des phénomènes de groupe, gestion des conflits

L'organisation de la vie collective

L'action éducative :

Les fondements : Approche historique du travail social et de l'éducation spécialisée

Approche pluridisciplinaire de la relation éducative

Notions fondamentales de pédagogie

Le rapport à la règle et expression de la singularité dans l'action éducative

Approche éthique de la fonction éducative

Supports :

L'entretien

Pédagogie de l'expression

Les méthodes d'observation

L'approche pédagogique du quotidien

Médiations éducatives

DF2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

Approche globale de la notion de projet

La construction des différents projets
Les différents projets : associatif et institutionnel ; éducatif, pédagogique et thérapeutique
Le projet personnalisé et la notion de référent
Approche des processus d'évaluation
L'accompagnement du projet éducatif de l'utilisateur
La place de la personne dans la construction de son projet
L'utilisateur et ses groupes d'appartenance
Les visées du projet
La gestion du projet (temporalité, moyens, réglementation, évaluation)
Les supports et cadres de l'action éducative
Les techniques éducatives, leur mise en œuvre et leur évaluation
Le quotidien et son organisation
L'analyse de situations
Connaissances des gestes d'urgence et conduites à tenir
La place des familles dans l'action éducative
Les compétences des familles et leur rôle dans un projet d'intervention
La prise en compte et les conséquences de la relation contractuelle entre l'institution et la famille

DF3 : Travail en équipe pluri-professionnelle

Compréhension de l'organisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux
L'équipe et ses différents modes de fonctionnement
Les acteurs : statut, rôle, fonction, enjeux
Moyens de fonctionnement
La question de l'usure professionnelle

Les enjeux de la communication au sein de l'institution
Transmission de l'information :
Les différents vecteurs de transmission de l'information (écrit, oral, nouvelles technologies)
Approche concrète des supports : les comptes rendus d'intervention
Circulation et partage de l'information :
Traitement de l'information dans une approche déontologique en tenant compte du contexte juridique

DF4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles

Cadre institutionnel, administratif, juridique et politique des dispositifs éducatifs et d'action sociale
L'organisation administrative et politique de la France et de l'Europe
Les différents dispositifs, établissements et services de l'action éducative, sociale et médico-sociale
- scolaires
- sanitaires
- judiciaires
- sociaux et médico-sociaux...

Approches des politiques sociales, médico-sociales, éducatives et d'insertion professionnelle

Approche des cadres juridiques
Notions de droit civil et de droit pénal
Notions de droit du travail
Code de l'Action Sociale et des Familles (droit des établissements et services médico-sociaux, droits des usagers)

Approche du fonctionnement partenarial et en réseau

pour chacun des quatre domaines de formation un module transversal est organisé de façon inter-disciplinaire :

- Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles
- Analyse de pratiques
- Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)
- Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

Les stages

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 28 semaines (980 heures) se déroule sous la forme de deux ou trois stages, d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures). Ces stages, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Les candidats en situation d'emploi de moniteur-éducateur effectuent au moins un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures) hors structure employeur auprès d'un public différent.

5. Les allègements ou dispenses de domaines de formation

Le tableau ci-dessous précise, pour les titulaires des diplômes, certificats et titres qui y sont mentionnés, d'une part, les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient et, d'autre part, les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier.

Diplômes détenus par le candidat	Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale	Baccalauréat professionnel services en milieu rural	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale	TITRE professionnel de technicien médiation services	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique
DF 1 Accompagnement social et éducatif spécialisé				Allègement				Allègement
DF 2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé	Dispense					Allègement		Allègement
DF 3 Travail en équipe pluri professionnelle	Allègement	Dispense (*)	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement
DF 4 Implications dans les dynamiques institutionnelles	Dispense	Allègement	Allègement	Allègement	Dispense	Allègement		Allègement

* Uniquement pour les candidats ayant préparé les deux secteurs d'activités : « activités de soutien et d'aide à l'intégration » et « activités participant à la socialisation et au développement de la citoyenneté ».

6. L'examen du Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur

Le référentiel de certification est composé de quatre domaines de certification. Chacun des domaines comporte une épreuve terminale organisée par le recteur d'académie.

Les épreuves comprennent :

- Domaine de certification 1 : présentation et soutenance d'une note de réflexion ;
- Domaine de certification 2 : entretien avec le jury sur le parcours de formation pratique ;
- Domaine de certification 3 : entretien à partir d'un dossier thématique élaboré par le candidat ;
- Domaine de certification 4 : épreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles.

Par ailleurs, les domaines de certification 1, 3 et 4 comportent chacun une évaluation organisée en cours de formation.

Chaque domaine de certification doit être validé séparément. Un domaine est validé lorsque le candidat obtient une note moyenne d'au moins 10 sur 20 pour ce domaine.